

Attribution de temps

leurs responsabilités, ont envoyé deux autres députés à leur place dans le but évident de faire avorter les délibérations.

Ils ont continué ainsi encore fort longtemps jusqu'à ce qu'on prenne finalement une décision. Ensuite, et en dépit des offres et des demandes répétées que le président et moi-même avons présentées, ce parti, qui se plaint maintenant de ne pas avoir pu débattre cette mesure pendant une période de temps raisonnable, a refusé d'entériner la demande de la majorité, de proposer une solution de rechange ou de nous dire comment nous devons faire pour que les travaux du comité se déroulent de façon ordonnée.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Churchill invoque le Règlement.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'invite le député qui vient d'intervenir à dire la vérité à la Chambre. Il sait que nous avons fait des contre-offres; il s'agissait pour le comité de parcourir le pays et d'entendre des témoins partout au Canada, dans toutes les provinces et tous les territoires. C'est ce qu'on a offert au gouvernement, mais il a fait la sourde oreille. Nous voulions que les Canadiens puissent s'exprimer. Nous souhaitons que les gens viennent au comité. Le député devrait dire la vérité.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député se lance dans un débat. La parole est au député d'Edmonton-Nord-Ouest.

M. Dorin: Monsieur le Président, je vous fais part, ainsi qu'aux autres députés, de mon point de vue que j'estime, en toute franchise, être la vérité, mais d'autres députés peuvent avoir leurs propres opinions et elles peuvent être contraires à la mienne; cela les regarde.

Selon moi, on présente sous un mauvais jour toute la question de savoir si les députés membres de comités sont indépendants et libres de prendre leurs propres décisions ou s'ils doivent se croire obligés. . .

Une voix: Vous vous prononcez selon votre conscience et non selon les vœux de votre caucus?

M. Dorin: Tout à fait. Je n'ai pas besoin de directives. Je m'intéresse à cette question depuis bien longtemps et j'y ai toujours apporté mon appui et ce, dès les dernières élections. Au cas où les députés voudraient le savoir, dans les opuscules que j'ai distribués au cours de la dernière campagne électorale, je m'engageais à militer en faveur d'une réforme de la taxe de vente et de mesures en ce sens. Cela a été précisé dans les documents que j'ai distribués à tous les foyers de ma circonscription. Je l'ai

dit très clairement et j'ai répondu à des questions à ce sujet au cours de la campagne.

Je trouve plutôt étrange, en fait, que nos adversaires ou les députés de l'opposition laissent entendre que lorsqu'un comité tente d'établir les limites de sa compétence, en défiant dans une certaine mesure le gouvernement et en prenant des initiatives qui ne plaièrent pas particulièrement au ministre compétent, il s'agit là d'une preuve d'indépendance de la part du comité. Cependant, lorsque le comité vérifie les limites de son pouvoir en prenant des mesures favorables au gouvernement, nos vis-à-vis parlent alors d'autocratie.

À mon avis, les députés de l'opposition ne peuvent pas l'emporter sur tous les tableaux. De temps à autre, il leur faudrait prendre des positions qui ne sont pas nécessairement populaires au sein de leur propre caucus.

Mais le font-ils? Non. Ils se présentent à la Chambre et suivent la tactique qu'ils ont annoncée publiquement pour paralyser le Parlement et l'empêcher de faire son travail. Sachant qu'à l'étape de la deuxième lecture aucun débat n'a été possible en raison des mesures dilatoires du NPD, le seul moyen dont nous disposons pour avoir un débat sur la mesure législative, c'est d'étudier cette motion, de la mettre aux voix, de l'adopter et d'imposer l'attribution de temps.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, personnellement, j'estime qu'aujourd'hui, le ministre des Finances a dépassé les bornes. Depuis de nombreuses années je soutiens qu'il est, à mon avis, l'un des députés les plus respectés à la Chambre des communes, si respecté que lorsqu'il a annoncé qu'il mettrait de l'avant son projet de taxe sur les produits et services, il y a bien des mois de cela, un groupe de députés s'est constitué pour tenter de trouver une solution de remplacement constructive. Je dois dire qu'il est très difficile de trouver une solution de remplacement constructive parce que j'estime, comme nous tous, que le seul moyen de faire avancer le débat, c'est d'examiner des solutions de remplacement.

Depuis des mois, notre groupe travaille avec des fiscalistes de tout le Canada. Nous avons même consulté les sénateurs Bradley et Gephardt aux États-Unis, Hall-Rabushka du Hoover Institute, à Stanford, Lyman MacInnis, ancien président de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario, et Thomas Hodgson, président du Trust Central Guaranty, à Toronto, l'enfant prodige de Bay Street. Nous avons travaillé avec les chercheurs de la Bibliothèque du Parlement et les fonctionnaires de Statistique Canada qui mettent au point des programmes